



**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO R2021-754**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière, que le Conseil municipal de la Ville de Bonaventure a adopté à la séance ordinaire du 9 décembre 2021, le règlement numéro R2021-754.

QUE le règlement numéro R2021-754 a pour objet et conséquence de décréter une dépense de 6 000 000 \$ et un emprunt de 6 000 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 16 décembre 2021;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 11 janvier 2022;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur son site Internet.

Donné à Bonaventure ce 18^e jour de janvier 2022.

Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.